



Révision partielle de la formation initiale dès le 1.7.2020: Modifications dans les documents

Ordonnance formation professionnelle initiale droguiste CFC

	Valable jusqu'au début d'apprentissage 2019	Valable dès le 1.7.2020
art. 12	Les exigences minimales posées aux formateurs au sens de l'art. 44, al. 1, let. a et b, OFPr, sont remplies par: c. les personnes de professions apparentées titulaires d'un CFC et justifiant des connaissances professionnelles requises propres aux droguistes CFC et d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation;	Les personnes ci-après remplissent les exigences posées aux formateurs: c. les titulaires d'un CFC dans une profession apparentée justifiant des connaissances professionnelles requises propres aux droguistes CFC et d'au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation qu'ils dispensent;
art. 17b	-	Est admise aux procédures de qualification la personne qui: b. est titulaire du certificat attestant les connaissances de base selon l'ordonnance du DFI du 28 juin 2005 sur les connaissances techniques requises pour la remise de certaines substances et préparations dangereuses
art. 26a	-	Dispositions transitoires relatives à la modification du 20.5.2020. 1 Les formateurs visés à l'art. 12, let. c, qui disposent d'une autorisation de former des personnes valable à l'entrée en vigueur de la modification du 20.5.2020 peuvent continuer à exercer en tant que formateurs. 2 L'art. 17, let b est applicable au 1er janvier 2024. 3 Les personnes qui ont commencé leur formation de droguiste CFC avant le 1er janvier 2020 sont soumises aux conditions d'admission aux procédures de qualification (art. 17) de l'ancien droit, mais au plus tard jusqu'au 31 décembre 2025.

Plan de formation droguiste CFC

	Valable jusqu'au début d'apprentissage 2019	Valable dès le 1.7.2020
Page 15 / 15 Objectif évaluateur 1.3.6	Mettre en œuvre ses connaissances conformément à l'ordonnance sur les connaissances techniques	Expliquer les connaissances techniques requises pour la remise de certaines substances et préparations dangereuses
Page 15 / 15 Objectif évaluateur 1.3.7	Mettre en œuvre les mesures de sécurité importantes Objectif évaluateur entier biffé car contenu dans 1.3.6	Développer d'autres possibilités d'action Ancien objectif évaluateur 1.3.8 avance car suppression d'un objectif évaluateur
Page 15 / 15 Objectif évaluateur 1.3.8	Développer d'autres possibilités d'action Nouvel objectif évaluateur 1.3.6	Mener des entretiens de conseil avec les clients dans la deuxième langue nationale Ancien objectif évaluateur 1.3.9 avance car suppression d'un objectif évaluateur



	Valable jusqu'au début d'apprentissage 2019	Valable dès le 1.7.2020
Page 15 / - Objectif évaluateur 1.3.9	Mener des entretiens de conseil avec les clients dans la deuxième langue nationale Nouvel objectif évaluateur 1.3.8	-
Page 18 / 19 Objectif général 3	La fabrication de produits propres à l'établissement revêt une importance décisive pour la différenciation et le positionnement de la droguerie. Cela comprend la fabrication des médicaments selon une formule originale (spécialités de la maison) et conformément aux bonnes pratiques de fabrication pour les médicaments en petites quantités, ainsi que la fabrication d'autres produits . Pour accomplir ces tâches, le droguiste maîtrise les techniques de fabrication et agit dans le respect des prescriptions légales.	La fabrication de produits propres à l'établissement revêt une importance décisive pour la différenciation et le positionnement de la droguerie. Cela comprend la fabrication des médicaments selon une formule originale (spécialités de la maison) et conformément aux bonnes pratiques de fabrication pour les médicaments en petites quantités, ainsi que la fabrication de produits de beauté et d'entretien . Pour accomplir ces tâches, le droguiste maîtrise les techniques de fabrication et agit dans le respect des prescriptions légales.
Page 33 / 32 Partie D	-	Admission Pour être admis à la procédure de qualification, les candidates et les candidats doivent avoir obtenu le certificat selon l'art. 17 let. b de l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de droguiste CFC. L'examen de connaissances techniques de l'Association suisse des droguistes (ASD) reconnu par l'OFSP selon l'Ordonnance du DFI sur les connaissances techniques requises pour la remise de certaines substances et préparations dangereuses peut être passé au plus tôt pour la première fois au court du sixième semestre
Page - / 34 Modifications dans le plan de formation	-	Liste de toutes les modifications pour le 1.7.2020
Page 35 / 36 Annexe 1	...	Cours d'apprentissage en ligne et examen en ligne de connaissances techniques Complété par des documents
Page 36-37 / 37 - 38 Annexe 2	...	Ajout des chiffres 5a, 7 ainsi que des connaissances techniques et des premiers secours comme thèmes de prévention pour la formation, l'encadrement et la surveillance, de même que modification de la durée de la formation en entreprise de 1 ^{re} année à 1-4 ^{èmes} années.
Page - / 40 Annexe 3	-	Annexe 3: Liste des professions apparentées L'article 12, alinéa c, de l'Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de droguiste avec certificat fédéral de capacité (CFC) définit les exigences posées aux formateurs de professions apparentées titulaires d'un certificat fédéral de capacité (CFC). Est considérée comme une profession apparentée à celle de droguiste CFC: Assistant-e en pharmacie CFC



Plan d'études standard droguiste CFC

	Valable jusqu'au début d'apprentissage 2019	Valable dès le 1.7.2020
Page - / 10 Procédure de qualification	-	Admission Pour être admis à la procédure de qualification, les candidates et les candidats doivent avoir obtenu le certificat selon l'art. 17 let. b de l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de droguiste CFC. L'examen de connaissances techniques de l'Association suisse des droguistes (ASD) reconnu par l'OFSP selon l'Ordonnance du DFI sur les connaissances techniques requises pour la remise de certaines substances et préparations dangereuses peut être passé au plus tôt pour la première fois au court du sixième semestre.
Page 40 / 41 Objectif évaluateur 1.3.1	...	Adaptation de la formulation du programme d'enseignement
Page 41 / 42 Objectif évaluateur 1.3.6	Mettre en œuvre ses connaissances conformément à l'ordonnance sur les connaissances techniques	Expliquer les connaissances techniques requises pour la remise de certaines substances et préparations dangereuses Et adaptation de la formulation du programme d'enseignement, de même que matières et semestre de l'école professionnelle complétés
Page 41 / 42 Objectif évaluateur 1.3.7	Mettre en œuvre les mesures de sécurité importantes Objectif évaluateur entier biffé car contenu dans 1.3.6	Développer d'autres possibilités d'action Ancien objectif évaluateur 1.3.8 avance car suppression d'un objectif évaluateur
Page 41 / 43 Objectif évaluateur 1.3.8	Développer d'autres possibilités d'action Nouvel objectif évaluateur 1.3.6	Mener des entretiens de conseil avec les clients dans la deuxième langue nationale Ancien objectif évaluateur 1.3.9 avance car suppression d'un objectif évaluateur
Page 41 / 43 Objectif évaluateur 1.3.9	Mener des entretiens de conseil avec les clients dans la deuxième langue nationale Nouvel objectif évaluateur 1.3.8	-
Page 50 / 52 Objectif général 3	La fabrication de produits propres à l'établissement revêt une importance décisive pour la différenciation et le positionnement de la droguerie. Cela comprend la fabrication des médicaments selon une formule originale (spécialités de la maison) et conformément aux bonnes pratiques de fabrication pour les médicaments en petites quantités, ainsi que la fabrication d'autres produits . Pour accomplir ces tâches, le droguiste maîtrise les techniques de fabrication et agit dans le respect des prescriptions légales.	La fabrication de produits propres à l'établissement revêt une importance décisive pour la différenciation et le positionnement de la droguerie. Cela comprend la fabrication des médicaments selon une formule originale (spécialités de la maison) et conformément aux bonnes pratiques de fabrication pour les médicaments en petites quantités, ainsi que la fabrication de produits de beauté et d'entretien . Pour accomplir ces tâches, le droguiste maîtrise les techniques de fabrication et agit dans le respect des prescriptions légales.
Page 51 / 52 Objectif évaluateur 3.1.3	...	Adaptation de la formulation du programme d'enseignement, de même que matières et semestre de l'école professionnelle complétés
Page 53 / 55 Objectif évaluateur 3.2.2	...	Adaptation de la formulation du programme d'enseignement



	Valable jusqu'au début d'apprentissage 2019	Valable dès le 1.7.2020
Page 56 / 58 Objectif évaluateur 4.1.6	...	Adaptation de la formulation du programme d'enseignement, de même que matières et semestre de l'école professionnelle complétés
Page - / 76 Modifications dans le plan d'études standard	-	Liste de toutes les modifications pour le 1.7.2020
Page 76 / 77 Annexe 1 du plan de formation	...	Cours d'apprentissage en ligne et examen en ligne de connaissances techniques
Page 77-78 / 78-79 Annexe 2	...	Ajout des chiffres 5a, 7 ainsi que des connaissances techniques et des premiers secours comme thèmes de prévention pour la formation, l'encadrement et la surveillance, de même que modification de la durée de la formation en entreprise de 1 ^{re} année à 1-4 ^{èmes} années.
Page - / 80 Annexe 3	-	Annexe 3: Liste des professions apparentées L'article 12, alinéa c, de l'Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de droguiste avec certificat fédéral de capacité (CFC) définit les exigences posées aux formateurs de professions apparentées titulaires d'un certificat fédéral de capacité (CFC). Est considérée comme une profession apparentée à celle de droguiste CFC: Assistant-e en pharmacie CFC
Page 80 / 81 Outils		Cours d'apprentissage en ligne et examen en ligne de connaissances techniques Ajouté comme outil

Guide dossier de formation

	Valable jusqu'au début d'apprentissage 2019	Valable dès le 1.7.2020
Page 4 / 4 Aperçu des objectifs évaluateurs	...	1.3. toxicologie: un objectif évaluateur biffé. Et donc modification de la numérotation des objectifs évaluateurs restants.

Dossier de formation

	Valable jusqu'au début d'apprentissage 2019	Valable dès le 1.7.2020
Page 2 / 2 Aperçu des objectifs évaluateurs	...	1.3. toxicologie: un objectif évaluateur biffé. Et donc modification de la numérotation des objectifs évaluateurs restants.
Objectif évaluateur 1.3.1	...	Adaptation de la formulation du programme d'enseignement



	Valable jusqu'au début d'apprentissage 2019	Valable dès le 1.7.2020
Objectif évaluateur 1.3.6	Mettre en œuvre ses connaissances conformément à l'ordonnance sur les connaissances techniques	Expliquer les connaissances techniques requises pour la remise de certaines substances et préparations dangereuses Et adaptation de la formulation du programme d'enseignement, de même que matières et semestre de l'école professionnelle complétés
Objectif évaluateur 1.3.7	Mettre en œuvre les mesures de sécurité importantes Objectif évaluateur entier biffé car contenu dans 1.3.6	Développer d'autres possibilités d'action Ancien objectif évaluateur 1.3.8 avance car suppression d'un objectif évaluateur
Objectif évaluateur 1.3.8	Développer d'autres possibilités d'action Nouvel objectif évaluateur 1.3.6	Mener des entretiens de conseil avec les clients dans la deuxième langue nationale Ancien objectif évaluateur 1.3.9 avance car suppression d'un objectif évaluateur
Objectif évaluateur 1.3.9	Mener des entretiens de conseil avec les clients dans la deuxième langue nationale Nouvel objectif évaluateur 1.3.8	-
Objectif général 3	La fabrication de produits propres à l'établissement revêt une importance décisive pour la différenciation et le positionnement de la droguerie. Cela comprend la fabrication des médicaments selon une formule originale (spécialités de la maison) et conformément aux bonnes pratiques de fabrication pour les médicaments en petites quantités, ainsi que la fabrication d'autres produits . Pour accomplir ces tâches, le droguiste maîtrise les techniques de fabrication et agit dans le respect des prescriptions légales.	La fabrication de produits propres à l'établissement revêt une importance décisive pour la différenciation et le positionnement de la droguerie. Cela comprend la fabrication des médicaments selon une formule originale (spécialités de la maison) et conformément aux bonnes pratiques de fabrication pour les médicaments en petites quantités, ainsi que la fabrication de produits de beauté et d'entretien . Pour accomplir ces tâches, le droguiste maîtrise les techniques de fabrication et agit dans le respect des prescriptions légales.
Objectif évaluateur I 3.1.3	...	Adaptation de la formulation du programme d'enseignement, de même que matières et semestre de l'école professionnelle complétés
Objectif évaluateur 3.2.2	...	Adaptation de la formulation du programme d'enseignement
Objectif évaluateur 4.1.6	...	Adaptation de la formulation du programme d'enseignement, de même que matières et semestre de l'école professionnelle complétés



Guide pour la procédure de qualification, valable pour la procédure de qualification 2021 – 2023

	Valable jusqu'au début d'apprentissage 2019	Valable pour le début d'apprentissage 2017 – 2019 / Procédure de qualification 2021 - 2023
Page 5-6 / 5-6 Travail pratique, Promotion et publicité	Le thème du 2 ^e point de vente est communiqué au candidat. Il prépare le 2 ^e point de vente seul. Lors de l'examen, le candidat présente et commente le travail (5 minutes) et répond aux questions de l'expert (10 minutes). L'expert choisit dans la droguerie un autre domaine de présentation. Le candidat évalue le domaine et répond aux questions de l'expert (5 minutes).	Le candidat choisit lui-même le thème du 2 ^e point de vente, prépare un document de planification écrit, de même que des mesures de publicité et/ou de fidélisation de la clientèle, prépare le 2 ^e point de vente lui-même. Une promotion des ventes est activement menée dans l'entreprise durant la semaine d'examens. Durant l'examen, le candidat présente et commente le travail (10 minutes) et répond aux questions des experts (10 minutes). Ensuite, le candidat donne le document de planification à l'expert. Le document n'a aucune influence sur l'évaluation.

Guide pour la procédure de qualification, valable dès la procédure de qualification 2024

	Valable jusqu'au début d'apprentissage 2019	Valable dès le début d'apprentissage 2020 / Procédure de qualification 2024
Page - / 4-5 Admission à la procédure de qualification	-	Le candidat doit avoir réussi l'examen en ligne de connaissances techniques pour pouvoir se présenter à la procédure de qualification à la fin de la 4 ^e année d'apprentissage. Les écoles professionnelles sont responsables de la préparation des documents de cours et de l'organisation de l'examen. Le cours comme l'examen sont gratuits pour les apprentis. L'examen peut avoir lieu au plus tôt à la fin du 6 ^e semestre.